

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 juin 2020 à 18h30

Lieu :

Mairie d'AVEZE, salle du Foyer de Campagnes.

L'an deux mille vingt, le quinze juin à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VOLLE WILD, maire.

Présents :

Mmes et MM Martine VOLLE-WILD, Jean René GUERS, Myriam MOSCOVITCH, Joël CORBIN, Marie-MIGAYROU, Manuel TEBAR Emmanuel NOE, Florence Bourrier, Sébastien BERGER, Sonia COMBES, Nicolas Mangin, Sandrine ECKART.

Excusés :

Mme Claudine VASSAS qui donne procuration de vote à Mme VOLLE-WILD

Mme Monique GALET qui donne procuration de vote à M. CORBIN

M Henri NICOLE qui donne procuration de vote à Mme MIGAYROU

Secrétaires de séance :

Mme Myriam MOSCOVITCH est désignée secrétaire de séance.

Procès verbal :

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) TARIFS EAUX : EXERCICE 2020

Mme le Maire expose les nouveaux tarifs de l'eau pour l'exercice 2020, et les soumet au vote du Conseil Municipal :

EAU POTABLE

COMMUNE :

Abonnement Compteur	(durée 6 mois)	45 € TTC
	(durée 1 an)	90 € TTC

Consommation (au m3 consommé)	1,108 € TTC
-------------------------------	-------------

EAUX USEES

SIVOM :

Abonnement SIVOM (durée 6 mois)	16,56 € TTC
Abonnement SIVOM (durée 1 an)	33.11 € TTC
Consommation SIVOM (au m3 consommé)	0,52 € TTC

CCA :

Abonnement CCA (durée 6 mois)	13.33 € TTC
Abonnement CCA (durée 1 an)	26.66 € TTC
Consommation CCA (au m3 consommé)	0.80 € TTC

TAXES DIVERSES

Modernisation des réseaux (au m3 eau usée consommé) Agence EAU	0,15 € TTC
Lutte contre la pollution (au m3 eau potable consommé) Agence EAU	0,27 € TTC

NB : La fixation des tarifs EAUX USEES et TAXES DIVERSES ne relève pas du choix de la Commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour, une abstention, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus et autorise Mme le Maire à appliquer les tarifs 2020 tels que proposés.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19H17